AGENCE : STRASBOURG
Votre interlocuteur Apave : Mohamed ali HAFIDHI
Email : mohamed-ali.hafidhi@apave.com
Tél : 0660092291

PREFECTURE DU BAS RHIN
A l'attention de : DEBEAUMONT ADRIEN

Email : adrien.debeaumont@bas-rhin.gouv.fr
Tél : 0638121544

RAPPORT INITIAL DE CONTROLE TECHNIQUE

Mise en sécurité incendie du local de stockage au 3ème étage de la Préfecture de STRASBOURG - STRASBOURG

PRÉFET DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

N° D'AFFAIRE : C25253529 N° CHRONO : 1	CE RAPPORT A ETE VALIDE PAR LE CHARGE D'AFFAIRE LE 12/11/2025 **SIGNATURE** SAUVAGE Joffrey	CHANTIER 5 PLACE DE LA REPUBLIQUE 67073 STRASBOURG	**OBSERVATIONS**

Apave Infrastructures et Construction France, Société par actions simplifiée
sis 6 Rue du Général Audran 92412 COURBEVOIE cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 903 869 071

OBJECTIFS DU RAPPORT

Le présent rapport donne l'avis du contrôleur technique sur les ouvrages concernés par sa mission au stade de la conception, sur la base des éléments transmis et mentionnés au § Documents examinés.
Le dossier examiné a été reçu :
Avant envoi du dossier de consultation des entreprises

MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE CONFIEES

Les missions objet de notre contrat de contrôle technique sont les suivantes :

L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
P1	Solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

ETENDUE DES MISSIONS

Conformément à notre contrat, l'étendue des missions est précisée pour les éléments de mission ci-dessous :
L - Sont exclus de la prestation (sauf conditions particulières) :
- les travaux relatifs aux phases provisoires de chantier et les sollicitations associées ;
- l'examen de la solidité des ouvrages au regard des risques naturels à caractère exceptionnel (cyclones, tempêtes, inondations, séismes, avalanches, ...) ;
- les risques liés à une modification des caractéristiques du sous-sol (cas d'exploitation minière en fonctionnement ou d'évolution des caractéristiques du sol du fait de la présence de vestiges miniers ou de carrières) ;
- les risques technologiques (explosion, ...) ;
- l'examen des revêtements de sols ;
- les aménagements spécifiques des activités professionnelles ;
- la contamination fongique, chimique ou biologique des matériaux ;
- les ouvrages et éléments d'équipement relatifs au nettoyage, à l'entretien, à la maintenance des constructions.

LE - Sont exclus de la prestation :
- Le diagnostic préalable des existants affectés par les travaux neufs ;
- L'établissement ou la participation à l'établissement d'un état des lieux concernant ces existants.

SEI - Sont exclus de la prestation :
- La vérification, au regard de la réglementation des ICPE (code de l'environnement livre V Titre I et décrets d'application), des installations classées qui sont incluses dans les établissements recevant du public, à l' exception des installations classées citées dans le règlement de sécurité ERP, les isolements et les intercommunications ;
- La sécurité des personnes pendant toute la durée du chantier ;
- La protection des travailleurs et du public contre les dangers des rayonnements ionisants.
Ascenseurs : la mission ne comporte pas les contrôles réalisés dans le cadre de l'évaluation de conformité en application des articles R134-16 à R134-34 du CCH, ni la vérification de conformité de l'installation existante aux exigences de mise en sécurité des ascenseurs en application des articles R134-1 à R134-5.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES 4
2. DESCRIPTION DE L'OPERATION 5
3. SYNTHESE DES AVIS 6
4. AVIS AU STADE CONCEPTION 8
5. DOCUMENTS EXAMINES 27
6. DIFFUSION 27

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 OPERATION

Mise en sécurité incendie du local de stockage au 3ème étage de la Préfecture de STRASBOURG
CONTROLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS

Permis de construire ou autorisation administrative

Nous ne disposons pas de la date de dépôt de la demande d'autorisation administrative.
A défaut nous avons pris en compte une date de référence pour le choix de la réglementation applicable.
Cette date est à confirmer par la Maîtrise d'ouvrage.

Date de référence prise par défaut : 07/07/2025

Selon les éléments communiqués par le maître d'ouvrage

- Date prévisionnelle de début de chantier : 07/07/2025
- Montant prévu des travaux : 100 000 € HT
- Durée prévisionnelle du chantier : 2 mois

Classement réglementaire :

- ERP de 2ème catégorie : L , W

1.2 MAITRISE D'OUVRAGE

Maître d'Ouvrage : PREFECTURE DU BAS RHIN
5 PLACE DE LA REPUBLIQUE
67073 STRASBOURG

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

2.1 DESCRIPTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX

PRÉFET
DU BAS-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

Il s'agit de la mise en sécurité incendie du dernier local de stockage au 3ème étage de la préfecture (en face des ascenseurs).

Le contrôle est limité aux ouvrages et éléments d'équipement situés dans le périmètre des travaux.
Ce périmètre est défini par les documents examinés dans le cadre de notre mission.

3. SYNTHESE DES AVIS

3.1 PAR OUVRAGE

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique nos avis sur ouvrage dans le cadre des missions confiées

ENVIRONNEMENT ET GEOGRAPHIE

Dispositions générales	■
Contraintes climatiques	■

STRUCTURE METALLIQUE

Dispositions générales	■

CLOISONS

Dispositions générales	■

DOUBLAGES

Dispositions générales	■

PLAFONDS SUSPENDUS

Faux-plafonds	●

3.2 PAR EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les exigences réglementaires potentiellement non respectées sur le projet

SEI - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE ET CAS PARTICULIERS D'APPLICATION DU REGLEMENT – (GN4 à 10)

SEI - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

DISPOSITIONS GENERALES – (EL1 à 4)

SEI - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC, LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS – (CO27 à 29)

4. AVIS AU STADE CONCEPTION

4.1 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Avis Favorables (F) :
Ils sont donnés par rapport aux informations figurant dans le dossier qui nous est soumis. Ces avis seront confirmés en fonction des éléments qui nous seront proposés lors de la phase exécution.

Avis Défavorables (D)
Lorsque les informations figurant dans les documents examinés montrent un risque anormal vis-à-vis d'un aléa technique du fait d'un écart relevé selon les référentiels associés à l'une de nos missions, de la pérennité de l' ouvrage, des dispositions contraires aux règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes.

Avis Suspendus (S) :
Lorsque les informations figurant dans les documents examinés sont insuffisantes pour nous permettre de nous prononcer (manque de précisions, ambigüité, absence de document,…). Il deviendra automatiquement défavorable si les précisions demandées et reconnues satisfaisantes ne sont pas fournies dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux.

Hors Mission (HM)
Elément ne faisant pas partie des marchés de travaux nous étant communiqués ou hors du cadre de notre mission.

Sans Objet (SO)
Elément Sans Objet dans le cadre du projet

Pour Mémoire (PM)
Exigence réglementaire pour mémoire

4.2 Avis sur les ouvrages

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis		AVIS	
ENSEMBLE DU BATIMENT / TOUS LES OUVRAGES				
ENVIRONNEMENT ET GEOGRAPHIE				
Dispositions générales	**F**		**N°O1 - 1**	Projet d'aménagement d'un local de stockage situé au 3émé étage à Strasbourg.
Contraintes climatiques	**F**		**N°O2 - 1**	Région de vent : 2 Région de neige : C1
STRUCTURE				
STRUCTURE METALLIQUE				
Dispositions générales	**F**		**N°O8 - 1**	Ajout de deux marches avec une rampe sur le plancher du 3émé étage. Il reste à nous fournir le plan structurel de la rampe ainsi qu'une note explicative détaillant la répartition des charges de la rampe sur le plancher porteur.
DISTRIBUTION				
CLOISONS				
Dispositions générales	**F**			
DOUBLAGES				
Dispositions générales	**F**			

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis		AVIS
PLAFONDS SUSPENDUS			
Faux-plafonds	**S**	**N°O6 - 1**	La mise en œuvre d'un faux plafond CF2h réalisé au moyen d'une ossature suspendue est prévue. ==> Un risque de surcharge des éléments de charpente est identifié. Nous fournir une note de calcul vérifiant la capacité portante de la charpente à reprendre les charges du plafond suspendu.

4.3 Avis sur exigences réglementaires - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS
DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC Art. GN	
CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS (GN1 à 3)	
Classement des établissements (GN1) **PM**	
Classement des établissements non isolés entre eux (GN2) **PM**	
Classement des établissements isolés entre eux (GN3) **PM**	
ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE ET CAS PARTICULIERS D'APPLICATION DU REGLEMENT (GN4 à 10)	

EXIGENCES/LOCALISATION			AVIS	
Procédure d'adaptation des règles de sécurité (GN4)	**SO**		**N°E88 - 1**	Pas de demande de dérogation
Établissements comportant des locaux de type différents (GN5)	**PM**		**N°E89 - 1**	L'établissement est bien de type W et L
Utilisations exceptionnelle des locaux (GN6)	**PM**			
Établissements situés dans un immeuble de grande hauteur (GN7)	**SO**			
Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrées lors de l'évacuation (GN8)	**SO**		**N°E91 - 1**	La zone de stockage à créer n'est pas accessible aux personnes en fauteuil roulant.
Aménagement d'un établissement nouveau dans des locaux ou bâtiments existants (GN9)	**SO**			
Application du règlement aux établissements existants (GN10)	**S**		**N°E93 - 1**	Une autorisation de travaux devra nous être communiquée.
CONTROLE DES ETABLISSEMENTS (GN11 et 12)				
Notifications des décisions (GN11)	**PM**			

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Justification des classements de comportement au feu des matériaux et éléments de construction (GN12)	**PM**	
TRAVAUX (GN13)		
Travaux dangereux (GN13)	**PM**	
NORMALISATION (GN14)		
Conformité aux normes . Essais de laboratoires (GN14)	**PM**	
STRUCTURES PROVISOIRES ET DEMONTABLES (GN15)		
Réglementation applicable aux structures provisoires et démontables (GN15)	**PM**	
DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS DES QUATRE PREMIERES CATEGORIES Art. GE		
GENERALITES (GE1)		
Objet (GE1)	**PM**	
CONTROLE DES ETABLISSEMENTS (GE2 à 5)		
Dossier de sécurité (GE2)	**PM**	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
Visite de réception (GE3)	PM	
Visites périodiques (GE4)	PM	
Avis relatif au contrôle de la sécurité (GE5)	PM	
VERIFICATIONS TECHNIQUES (GE6 à 10)		
Généralités (GE6)	PM	
Conditions d'application (GE7)	F	
Types de vérifications (GE8)	PM	
Rapports de vérifications (GE9)	PM	
Obligations des techniciens compétents lors des vérifications (GE10)	PM	

CONSTRUCTION APPLICABLE AUX ETABLISSEMENTS DES QUATRE PREMIERES CATEGORIES Art. CO

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS	
CONCEPTION ET DESSERTE DES BATIMENTS (CO1 à 5)			
Conception et desserte (CO1)	**HM**	**N°E99 - 1**	Existant inchangé.
Voie utilisable par les engins de secours et espace libre (CO2)	**HM**		
Façade et baie accessibles (CO3)	**HM**		
Nombre de façades accessibles et dessertes par des voies ou espaces libres (CO4)	**HM**		
Espaces libres et secteurs (CO5)	**HM**		
ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (CO6 à 10)			
Classement du risque d'incendie (CO6)	**PM**		
Isolement latéral entre un établissement recevant du public et les tiers contigus (CO7)	**HM**	**N°E100 - 1**	Existant inchangé.
Isolement entre un établissement recevant du public et les bâtiments situés en vis-à-vis (CO8)	**HM**	**N°E101 - 1**	Existant inchangé.

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS	
Isolement dans un même bâtiment entre un établissement recevant du public et un tiers superposés (CO9)	**SO**		
Franchissement des parois verticales d'isolement et ou aires libres d'isolement (CO10)	**SO**		
RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES (CO11 à 15)			
	HM	**N°E104 - 1**	Existant inchangé.
COUVERTURES (CO16 à 18)			
	HM	**N°E105 - 1**	Existant inchangé.
FACADES (CO19 à 22)			
	HM	**N°E106 - 1**	Existant inchangé.
DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE (CO23 à 26)			
Généralités (CO23)	**PM**		
Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteur) (CO24)	**F**	**N°E111 - 1**	Des cloisons et des faux-plafonds CF 2 h ainsi que des portes CF 1 h sont prévus. Il reste à nous fournir les PV CF des cloisons, des faux-plafonds et des portes.
Compartiments (CO25)	**SO**		
Recoupement des vides (CO26)	**F**		

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS	
		N°E112 - 1	Les cloisons CF s'étendent du plancher bas jusqu'au faux-plafond CF.
LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC, LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS (CO27 à 29)			
Classement des locaux en fonction de leurs risques (CO27)	**PM**		
Locaux à risques particuliers importants (CO28 §1)			
Isolement Coupe-feu	**F**	**N°E114 - 1**	Des cloisons et des faux-plafonds CF 2 h sont prévus. Il reste à nous fournir les PV CF des cloisons, des faux-plafonds
Blocs-portes	**S**	**N°E115 - 1**	Des portes CF 1 h, dont l'ouverture se fait vers la sortie, sont prévues ==> Avis favorable. Ces portes doivent être équipées de ferme-portes, ce qui n'est pas indiqué dans le CCTP (objet de l'avis suspendu). Il reste à nous fournir les PV de résistance au feu (CF) des portes.
CONDUITS ET GAINES (CO30 à 33)			
	HM		
DEGAGEMENTS - DISPOSITIONS GENERALES (CO34 à 42)			
Terminologie (CO34)	**PM**		
Unité de passage, largeur de passage (CO36)	**F**		
DEGAGEMENTS - SORTIES (CO43 à 48)			
	HM	**N°E117 - 1**	Existant inchangé.

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS	
DEGAGEMENTS - ESCALIERS (CO49 à 56)			
	HM	**N°E113 - 1**	Existant inchangé.
ESPACES D'ATTENTE SECURISES (CO57 à 60)			
	SO		
TRIBUNES (CO61)			
	SO		
AMENAGEMENTS INTERIEURS, AGENCEMENT PRINCIPAL ET MOBILIER Art. AM			
GENERALITES (AM1)			
	PM		
DESENFUMAGE - Art. DF			
	SO	**N°E118 - 1**	les locaux créés font moins de 100m².
OBJET, PRINCIPES, APPLICATION (DF1 à 10)			
Objet du désenfumage (DF1)	**PM**		
Documents à fournir - (DF2)	**PM**		

EXIGENCES/LOCALISATION			AVIS
Entretien et exploitation (DF9)	**PM**		
Vérifications techniques (DF10)	**PM**		
CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CLIMATISATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATION D'EAU CHAUDE SANITAIRE - Art. CH			
	HM	**N°E86 - 1**	Non modifié
GENERALITES (CH1 à 4)			
Objectif et domaine d'application (CH1)	**PM**		
INSTALLATIONS AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES - Art. GZ			
	SO	**N°E85 - 1**	Aucune installation de gaz.

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
INSTALLATIONS ELECTRIQUES Art. EL		
DISPOSITIONS GENERALES (EL1 à 4)		
Objectifs (EL1)	**PM**	
Documents à fournir (EL2)	**PM**	
Définitions (EL3)	**PM**	
Règles générales (EL4)	**S**	

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS
	N°E121 - 1 Les locaux à risque particuliers sont considérés à risque d'incendie (BE2) au sens de la norme NF C15-100. Il y aura donc lieu de respecter les dispositions du chapitre 422 de la même norme, entre autre: *=> protection différentielle au plus égale à 300 mA sur tous les circuits terminaux du local, 30mA si un défaut résistif peut engendrer un incendie* *=> installations électriques strictement limitées à ce qui est nécessaire à l'exploitation du local* *=> cheminements des canalisations alimentant des installations de sécurité interdits dans les locaux BE2* *=> luminaires conformes à la EN60598 et prévus pour être installés sur une surface inflammable, IP4X mini* *=> l'appareillage de protection, de commande et de sectionnement doit être placé en dehors de ces locaux, hormis dans enveloppe IP4X mini* *=> les conduits doivent être conformes à la NF EN 61386 et être non propagateurs de la flamme* Les appareillages éventuellement encastrés dans des cloisons ne devront pas compromettre le degré coupe-feu requis. Avis suspendu dans l'attente des documents suivants, à nous transmettre pour examen et avis avant exécution: => schéma des armoires électriques impactées par le projet, mettant en évidence les modifications apportées => Notes de calcul justifiant le bon dimensionnement des canalisations et des protections mises en œuvre dans le cadre du projet => Dossier technique (luminaires, appareillages, câbles, disjoncteurs, etc.) => PV des luminaires stipulant le respect de la norme EN60598 => Plans d'exécution => PV de l'ensemble des câbles utilisés, indiquant leur classement à minima Cca-s2, d2, a2 Pour mémoire : => Attestation de mise en œuvre comportant les résultats des essais et mesurages d'autocontrôle (en fin de chantier). NOTA IMPORTANT : Les câbles ou les conducteurs installés dans les établissements

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
		recevant du public à compter du 23 mai 2025 (date de dépôt du permis de construire ou de l'autorisation de travaux) doivent répondre à de nouvelles exigences réglementaires en termes de réaction au feu. Les câbles ou les conducteurs retenus dans le cadre du projet devront impérativement répondre au classement Cca-s2, d2, a2. (Arrêté du 17 mai 2024) Les PV de conformité devront nous être transmis dès que possible.
MAINTENANCE, EXPLOITATION ET VERIFICATIONS (EL18 à 19)		
Maintenance, exploitation (EL18)	**PM**	
Vérifications techniques (EL19)	**PM**	
INSTALLATIONS TEMPORAIRES (EL20 à 23)		
Généralités (EL20)	**PM**	
Installations de travaux (EL21)	**PM**	
Installations de dépannage (EL22)	**PM**	
Installations semi permanentes (EL23)	**PM**	
ECLAIRAGE Art. EC		
DISPOSITIONS GENERALES (EC1 à 5)		

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS	
Objectifs (EC1)	**PM**		
Définition des différents éclairages (EC3)	**PM**		
Documents à fournir (EC4)	**PM**		
ECLAIRAGE DE SECURITE (EC7 à 15)			
Maintenance et entretien (EC13)	**PM**		
Exploitation (EC14)	**PM**		
Vérifications (EC15)	**PM**		
ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS DANS LES ERP DU 1er GROUPE - Art. AS			
	HM	**N°E87 - 1**	Aucun ascenseur ni monte-charge dans la zone concernée.

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS	
MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE Art. MS			
GENERALITES (MS1 à 3)			
Différents moyens de secours (MS1)	**PM**		
Dispositions particulières (MS2)	**PM**		
Documents à fournir (MS3)	**PM**		
MOYENS D'EXTINCTION (MS4)			
Différents moyens d'extinction (MS4)	**PM**		
BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE PRIVES ET POINTS D'EAU (MS5 à 7)			
	HM		
SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME D'ALARME (MS61 à 67)			
	HM	**N°E120 - 1**	Le système de sécurité incendie (SSI) de l'établissement est maintenu et adapté. Les détecteurs automatiques de fumée existants seront repositionnés et complétés selon les zones créées. Le niveau de catégorie du SSI reste inchangé. Les extincteurs portatifs à poudre polyvalente (1 par zone de stockage) seront installés à proximité des accès.
MESURES APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS (TYPE L) Art. L1 à 18			

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
CONSTRUCTION (L6 à 9)		
Enfouissement (L7)	**SO**	
Locaux à risques particuliers (L8)	**F**	**N°E132 - 1** Voir CO28
DEGAGEMENTS (L10 à 11)		
	HM	
MESURES APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS - CHAUFFAGE ET VENTILATION (L12)		
	HM	
MESURES APPLICABLES AUX ESPACES SCENIQUES (TYPE L) - Art. L49 à 79		
	SO	
ADMINISTRATIONS, BANQUES, BUREAUX (TYPE W) Art. W		
CONSTRUCTION (W3 à W7)		
Locaux à risques particuliers (W4)		
Locaux à risques importants	**F**	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS	
		N°E122 - 1	Les locaux de stockage sont classés comme locaux à risques importants.
Enfouissement (W5)	**SO**		
Parc de stationnement couvert (W7)	**SO**		
DEGAGEMENTS (W8)			
Escaliers (W8)	**HM**		
DESENFUMAGE (W9)			
	SO		
MOYENS DE SECOURS ET CONSIGNES (W11 à 16)			
Moyens d'extinction (W11)			
Défense contre l'incendie assurée par des extincteurs (§1)	**F**	**N°E124 - 1**	Les extincteurs portatifs à poudre polyvalente (1 par zone de stockage) seront installés à proximité des accès.
Installation de colonne sèche	**SO**		
Système de sécurité incendie, système d'alarme (W14)	**HM**	**N°E125 - 1**	Le niveau de catégorie du SSI reste inchangé.
Défense de fumer (W16)			
Affichage de l'interdiction de fumer	**PM**		

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS

5. DOCUMENTS EXAMINES

Réf ou n°	Indice	Intitulé du document	Reçu le
		PREF67_STOCKAGE_DCE_21 10 2025_IND C- LOT PEINTURE	12/11/2025
		PREF67_STOCKAGE_DCE_21 10 2025_IND C- LOT PLATRERIE-CLOISON	12/11/2025
		PREF67_STOCKAGE_DCE_21 10 2025_IND C- LOT SERRURERIE	12/11/2025
		PRF67_STOKAGE_DCE_09 10 2025_IND B- LOT CURAGE	12/11/2025
		PREF67_STOCKAGE_DCE_21 10 2025_IND C- LOT SSI	12/11/2025
		PREF67_STOCKAGE_DCE_21 10 2025_IND C- PLAN EXISTANT	12/11/2025
		PRF67_STOKAGE_DCE_09 10 2025_IND B- LOT ELECTRICITE	12/11/2025
		PRF67_STOKAGE_DCE_09 10 2025_IND B- LOT PEINTURE	12/11/2025
		20230613_PV_SCDC_Avis défavorable	12/11/2025
		PRF67_STOKAGE_DCE_09 10 2025_IND B- LOT PLATRERIE-CLOISON	12/11/2025
		PRF67_STOKAGE_DCE_09 10 2025_IND B- LOT SERRURERIE	12/11/2025
		PREF 67__NOTICE DE SECURITE_AT ERP_21 10 2025_V2	12/11/2025
		PRF67_STOKAGE_DCE_09 10 2025_IND B- LOT SSI	12/11/2025
		PRF67_STOKAGE_DCE_09 10 2025_IND B- PLAN EXISTANT	12/11/2025
		PRF67_STOKAGE_DCE_09 10 2025_IND B- LOT ELECTRICITE curage	12/11/2025
		PRF67_STOKAGE_DCE_09 10 2025_IND B- PLAN PROJET	12/11/2025
		notice-accessibilite-bati-existant_PREF 67	12/11/2025
		PREF67_LOCAL STOCKAGE_DCE_CCTP LOT ELECTRICITE-SSI_21 10 2025	12/11/2025
		PREF67_LOCAL STOCKAGE_DCE_CCTP LOT PEINTURE_21 10 2025	12/11/2025
		PREF67_LOCAL STOCKAGE_DCE_CCTP LOT PLATRERIE – CLOISONS – FAUX-PLAFOND_21 10 2025	12/11/2025
		PREF67_STOCKAGE_DCE_21 10 2025_IND C- PLAN PROJET	12/11/2025
		PREF67_LOCAL STOCKAGE_DCE_CCTP LOT SERRURERIE-METALLERIE_21 10 2025	12/11/2025
		PREF67_STOCKAGE_DCE_21 10 2025_IND C - LOT ELECTRICITE	12/11/2025
		PREF67_STOCKAGE_DCE_21 10 2025_IND C- LOT CURAGE	12/11/2025
		PREF67_STOCKAGE_DCE_21 10 2025_IND C- LOT ELECTRICITE curage	12/11/2025
		PREF67_LOCAL STOCKAGE_DCE_CCTPC_21 10 2025	12/11/2025

6. DIFFUSION

DESTINATAIRE PRINCIPAL :

PREFECTURE DU BAS RHIN
DEBEAUMONT ADRIEN
adrien.debeaumont@bas-rhin.gouv.fr

DESTINATAIRES EN COPIE :

KARDHAM
Gayathri PEPILIYA
gpepiliya.e@kardham.com